

Histoire

CHAPITRE 1 – La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines

Cours p. 32 : Athènes, une démocratie qui domine le monde grec

A. Naissance de la démocratie et de l'impérialisme athénien

a. La démocratisation d'Athènes

- À partir de la fin du VI^e siècle av. J.-C., la **cit - tat** d'Ath nes  labore une d mocratie qui se substitue   l'**oligarchie**. Plusieurs r formes ouvrent la voie   la participation du peuple (d mos) aux affaires de la cit . Solon (594–593 av. J.-C.) r partit les citoyens en quatre classes censitaires. Clisth ne (508-507 av. J.-C.) institue un conseil du peuple, la Boul . [**doc. 1**]

- Les fonctions de commandement restent r serv es aux plus riches. Cependant, tous les citoyens peuvent participer   la vie politique en si geant   l'**Eccl sia**, o  sont vot es les grandes d cisions, et jouissent de l' galit  devant la loi. [**doc. 2**]

b. La ligue de D los

- En contrepartie de ces droits politiques, les citoyens ont le devoir de d fendre leur cit  [**doc. 1**]. Ainsi, lors des guerres m diques (490-479 av. J.-C.), les hoplites (fantassins lourdement arm s) et les rameurs ath niens jouent un r le d cisif pour repousser l'invasion perse   Marathon et Salamine.

- Profitant de son prestige et de l'affaiblissement de sa rivale, Sparte, Ath nes prend la t te, en 478 av. J.-C., d'une alliance avec les cit s- tats de la mer  g e pour lutter

contre les Perses. Cette alliance est appelée « ligue de Délos », du nom de l'île où est conservé le trésor destiné à financer une flotte commune. Celle-ci perd rapidement sa raison d'être lorsque la paix est conclue. Pourtant, Athènes continue à imposer un tribut à ses alliés et mate les révoltes de ceux qui veulent quitter la ligue.

Cours p. 33

B. Apogée et affaiblissement de la cité athénienne

a. Le « siècle de Périclès »

- Au milieu du V^e siècle av. J.-C., Athènes est à la tête d'un vaste empire maritime qui lui apporte prestige et richesse [carte p. 36]. Elle devient une **thalassocratie**.

Ainsi, en 454, le trésor de la ligue de Délos est transféré à Athènes, qui l'utilise pour financer ses propres dépenses.

- Cette période est marquée par Périclès, un **stratège** qui domine la vie politique de 461 à 429 av. J.-C. Il consolide la démocratie en instaurant le *misthos*, une indemnité versée aux citoyens qui participent à la vie politique pour les dédommager de la perte d'une journée de travail. Toutefois, pour limiter les dépenses, une loi en 451 restreint les conditions d'accès à la citoyenneté [doc. 3]. Les citoyens les plus pauvres bénéficient aussi de distributions de blé et de terres dans l'Empire.

- Le grand chantier de reconstruction de l'Acropole, détruite par les Perses en 480 av. J.-C., ainsi que les prestigieuses fêtes des **Panathénées**, participent au rayonnement d'Athènes.

b. La fin de la puissance athénienne

- Cet impérialisme suscite des tensions au sein du monde grec. Ainsi en 431 av. J.-C., Sparte dirige une coalition contre Athènes : c'est la guerre du Péloponnèse. Athènes est vaincue en 404 av. J.-C. et la ligue de Délos est dissoute.

- Les partisans de l'oligarchie profitent de la défaite pour renverser à deux reprises le régime politique (en 411, puis en 404 av. J.-C.). La démocratie est rétablie en 403 av.

J.-C. La vie politique de la cité se recentre alors sur les préoccupations économiques du peuple au détriment de la politique extérieure. Pourtant le roi de Macédoine, Philippe II, menace l'indépendance des cités-États grecques.

Cours p. 34 : Rome et son empire

A. La construction de l'Empire romain

a. Une République en crise

- Fondée en 753 av. J.-C., la cité de Rome est depuis 509 une République aristocratique. Au fil des siècles, elle étend son territoire par des guerres de conquête qui déstabilisent un régime créé à l'échelle d'une cité. Ainsi en 89 av. J.-C. la citoyenneté romaine est accordée à tous les hommes libres de l'Italie : le nombre de citoyens passe de 400 000 à un million.

- En outre, les conquêtes territoriales ont accru la richesse et le prestige des généraux, qui se disputent le pouvoir dans des guerres civiles à partir de 88 av. J.-C. L'assassinat de Jules César en 44 av. J.-C. entraîne une dernière phase de luttes pour le pouvoir entre Octave, son fils adoptif, et Antoine, son ancien second.

b. La fondation d'un nouveau régime par Auguste

- Octave remporte la bataille d'Actium en 31 av. J.-C. contre Antoine, allié à la reine d'Égypte Cléopâtre. Il devient le seul maître d'un vaste empire territorial. Il fonde le **principat**, un nouveau régime appelé aussi Empire. Il concentre tous les pouvoirs et reçoit du **Sénat**, en 27 av. J.-C., le titre d'Auguste qui lui donne un caractère sacré.

[doc. 1]

- Il se présente comme le restaurateur de la paix civile et de la République. C'est pourquoi il maintient les institutions républicaines (Sénat, assemblées du peuple), même si elles n'ont plus de réels pouvoirs. À sa mort, il est divinisé : un **culte impérial** est organisé et son fils adoptif, Tibère, lui succède.

Cours p. 35

B : La Pax Romana

a. Un immense Empire contrôlé par Rome

- À son apogée, au II^e siècle, l'Empire romain s'étend de l'Angleterre à l'Afrique du Nord et de l'Atlantique à la Mésopotamie [**carte p. 38**]. Cet immense territoire est divisé en provinces, dirigées par un gouverneur. Celui-ci contrôle les cités, qui assurent l'administration locale. La sécurité est assurée par une armée permanente stationnée aux frontières (**limes**).

b. Romanisation et brassage culturel et religieux

- Les cités adoptent le modèle romain d'urbanisme, avec un plan type [**doc. 2**] et des monuments : théâtres, amphithéâtres, aqueducs acheminant l'eau vers les thermes. L'unification de l'empire est favorisée par l'élargissement progressif de la citoyenneté romaine [**doc. 3**]. Le citoyen romain adopte un triple nom (les tria nomina), porte la toge et participe au culte impérial. La romanisation est plus visible dans la partie occidentale de l'empire, où l'on parle latin, que dans la partie orientale, où l'on parle grec.

- D'un point de vue strictement religieux, les Romains ne cherchent pas à imposer leurs croyances. À côté des divinités romaines, les cultes locaux subsistent, notamment dans les campagnes.

c. Les chrétiens dans l'Empire

- Les chrétiens refusent de participer au culte impérial et ce refus leur vaut d'être parfois persécutés. Au IV^e siècle cependant, des chefs militaires voient dans la force

spirituelle des chrétiens un moyen de rendre sa cohésion à l'Empire affaibli. Des divisions internes et des pressions venues de l'extérieur menacent en effet l'Empire. L'empereur Constantin autorise le culte chrétien par l'édit de Milan en 313 et se convertit avant de mourir.

Explorer p. 42

1. Pourquoi appelle-t-on le V^e siècle av. J.-C. le « siècle de Périclès » ?

Un homme politique bien connu

Stratège de 443 à 429 av. J.-C., Périclès est l'un des hommes politiques les mieux connus de l'Antiquité. Son portrait a été fait par les historiens grecs Thucydide (V^e siècle av. J.-C.) et Plutarque (II^e siècle ap. J.-C.).

L'archéologie témoigne aussi de l'action de Périclès, puisque les vestiges de l'Acropole d'Athènes sont essentiellement ceux des bâtiments construits sous la direction de Périclès et de son ami, le sculpteur Phidias.

Démocratie et impérialisme

Brillant orateur, petit-neveu de Clisthène, il poursuit la démocratisation d'Athènes. Mais, pour Périclès, la démocratie est étroitement liée à son empire. C'est pourquoi il renforce la marine et conforte le contrôle d'Athènes sur ses alliés de la ligue de Délos.

Sa politique expansionniste suscite des jalousies et des rivalités qui provoquent la guerre du Péloponnèse. Loin de faire l'unanimité, Périclès a souvent été critiqué par ses concitoyens.

Doc 1 p. 42 : Le portrait de Périclès par Thucydide

Périclès avait de l'influence en raison de la considération qui l'entourait et de la profondeur de son intelligence ; il était d'un désintéressement absolu ; sans attenter à la liberté, il contenait la multitude qu'il menait. N'ayant acquis son influence que par des moyens honnêtes, il n'avait pas à flatter la foule. Grâce à son autorité personnelle, il pouvait lui tenir tête et même lui montrer son irritation [...]. Ce gouvernement portait le nom de démocratie, en réalité c'était le gouvernement d'un seul homme.

Thucydide, Histoire de la guerre du Péloponnèse, II, fin du V^e siècle av. J.-C.

Traduction Jean Voilquin, éditions Garnier-Flammarion.

Doc 2 p. 42 : Périclès et la grandeur d'Athènes

Ce qui causa le plus de plaisir aux Athéniens et contribua le plus à embellir leur ville, ce qui frappa le plus l'imagination des étrangers, ce qui seul atteste que cette puissance tant affirmée de la Grèce et son antique prospérité ne sont pas des mensonges, ce furent les monuments construits par Périclès. De tous les actes de son administration, c'est celui dont ses ennemis étaient le plus jaloux, celui qu'ils dénigraient le plus. Ils criaient dans les assemblées que le peuple s'était déshonoré et qu'il avait mauvaise réputation pour avoir transféré de Délos à Athènes le trésor commun des Grecs. [...] Et Périclès alors d'enseigner aux Athéniens qu'ils n'avaient pas à rendre compte de l'argent aux alliés puisqu'ils faisaient la guerre pour eux et tenaient en respect les Barbares⁽¹⁾. [...] Maintenant que la cité est suffisamment pourvue des choses nécessaires à la guerre, il faut qu'elle convertisse ses ressources en ouvrages qui, une fois achevés, lui vaudront une immortelle renommée et qui, au cours de leur exécution, maintiendront le bien-être chez elle.

Plutarque, Vie de Périclès, XII, IIe siècle ap. J.-C.

**Traduction d'Anne-Marie Ozanam sous la direction de François Hartog,
éditions Gallimard, Quarto, 2002.**

¹ Tous les peuples non grecs

Explorer p. 44

2. Comment Athènes impose-t-elle sa domination en mer Égée ?

La ligue de Délos, empire athénien

Pour se protéger des Perses, Athènes forme avec d'autres cités-États de la mer Égée une alliance militaire, appelée « ligue de Délos ». Chaque cité-État doit fournir à la ligue des vaisseaux ou une contribution financière.

Mais Athènes transforme la ligue en un véritable empire athénien, imposant notamment à ses alliés d'utiliser sa monnaie et de faire des offrandes lors des grandes fêtes athéniennes.

La révolte de Chalcis

Lorsque la paix est signée avec les Perses en 448 av. J.-C., Athènes refuse de dissoudre la ligue de Délos. Située au centre de l'île d'Eubée, la cité-État de Chalcis veut se libérer de la tutelle d'Athènes, ce qui entraîne une violente répression menée par Périclès en 446. Le contrôle de l'Eubée par Athènes lui permettait de protéger son territoire et ses routes commerciales.

Doc 2 p. 44 : Athènes et la cité de Chalcis

Que les Chalcidiens prononcent le serment en ces termes : « Je ne me séparerai du peuple des Athéniens ni par manœuvre, ni par ruse, ni en parole, ni en acte, et je ne suivrai pas qui voudrait me séparer d'eux ; si quelqu'un se prépare à se séparer d'eux, je le dénoncerai aux Athéniens ; je paierai aux Athéniens le tribut que je les aurai persuadés de fixer et serai aussi bon et aussi juste allié que possible ; je me porterai au secours du peuple des Athéniens et je le défendrai, si quelqu'un fait tort au peuple des Athéniens et j'obéirai au peuple des Athéniens. » Que tous les Chalcidiens qui sont en âge de le faire prononcent ce serment, si quelqu'un ne le prête pas, qu'il soit privé de ses droits et que ses biens soient confisqués [...].

Décret des Athéniens pour la cité de Chalcis, inscription retrouvée sur l'Acropole, 446-445 av. J.-C. Traduction Jean-Marie Bertrand, in Inscriptions historiques grecques, © éditions Les Belles Lettres, Paris, 1992.

Explorer p. 45

3. Comment le théâtre reflète-t-il la vie politique à Athènes ?

Le théâtre à Athènes

À Athènes, les représentations théâtrales ont lieu lors des fêtes religieuses dédiées à Dionysos. Un concours est alors organisé. Les spectacles se déroulent au théâtre de Dionysos et tous les habitants peuvent y assister. Le théâtre est aussi un lieu de débat pour les citoyens, au même titre que l'Assemblée ou le tribunal. En effet, les tragédies posent souvent de grandes questions politiques à travers un sujet mythologique et les comédies passent en revue l'actualité sur un mode satirique.

Aristophane

Le plus grand auteur comique est Aristophane (445-385 av. J.-C.). Il a écrit une quarantaine de pièces, dont onze nous sont parvenues.

La plus ancienne est Les Acharniens, jouée en 425 av. J.-C. Son personnage principal, Dicéopolis (le bon citoyen) est un ardent défenseur de la paix. Il habite le dème (commune) d'Acharnès, au nord-ouest d'Athènes, dont le territoire est ravagé durant la guerre du Péloponnèse.

Doc 1 p. 45 : Une séance de l'Assemblée évoquée dans une comédie

DICÉOPOLIS — (Devant la Pnyx, lieu où siège l'Assemblée, encore vide)

Comme je souffre aujourd'hui, où une assemblée régulière était convoquée pour l'aurore, de trouver la Pnyx vide, comme vous voyez. Nos gens cependant bavardent sur l'Agora, et pêle-mêle fuient devant la corde vermillonnée⁽²⁾. Même les prytanes⁽³⁾ ne sont pas là, mais arriveront en retard, et ensuite se bousculeront l'un l'autre, une fois ici, pour s'emparer du premier banc, tous ensemble comme un torrent. Mais la paix et les moyens de la faire, c'est le cadet de leurs soucis. Patrie, ô ma patrie ! Et moi, toujours le premier, j'arrive à l'assemblée, je m'assieds ; puis comme je suis seul, je geins, je baille, je m'étire, je pète, je ne sais que faire, je dessine sur le sol, je m'arrache des poils, je fais mes comptes. Je regarde au loin du côté de mon champ, amoureux que je suis de la paix ; j'ai la ville en horreur et pleure mon village [...]. Aussi je suis venu cette fois bien décidé à crier, à interrompre, à invectiver tout orateur qui parlera d'autre chose que de la paix.

Aristophane, Les Acharniens. Texte établi par Victor Coulon et traduction par

Hilaire Van Daele, © éditions Les Belles Lettres, Paris, 2002.

² Quand l'Assemblée était convoquée, les magistrats faisaient tendre sur l'Agora une corde enduite de vermillon au moyen de laquelle on refoulait les retardataires vers la Pnyx.

³ Membres de la Boulè qui président les séances de l'Ecclésia.

Explorer p. 46

4. Comment l'art est-il au service de l'empereur ?

Le principat : une monarchie qui tait son nom

Après avoir éliminé son rival, Marc-Antoine, Octave annonce en 27 av. J.-C. son intention de restituer au sénat et au peuple leurs pouvoirs. Ce retour théorique à la République est fait pour rassurer les sénateurs. Mais en réalité, le régime créé par Octave, qui reçoit le titre sacré d'Auguste, est une monarchie.

La statue d'Auguste de « Prima Porta »

En avril 1863, une immense statue datant du I^{er} siècle ap. J.-C. est découverte dans le jardin de la maison de Livie, la deuxième épouse d'Auguste et la mère de l'empereur Tibère. Il s'agit de la copie en marbre d'une statue originale en bronze.

Cette œuvre de plus de 2 mètres de haut représente Auguste (identifié par sa mèche caractéristique « en pince ») en général triomphant qui s'adresse à ses troupes.

Cette statue sert la communication politique d'Auguste, notamment par les détails sculptés sur sa cuirasse.

Explorer p. 48

5. Comment Rome administre-t-elle un si vaste Empire ?

Un Empire très organisé

Afin d'administrer un territoire de plus en plus vaste, l'Empire est divisé en provinces, dirigées par un gouverneur. Un réseau routier de près de 400 000 km de « voies romaines » quadrille l'Empire. Il facilite les échanges commerciaux et la circulation des informations entre Rome et les provinces. La poste impériale (cursus publicus), créée par Auguste, a des relais réservés aux messagers impériaux, qui parcourent à cheval environ 80 km par jour.

Une importante source historique

La correspondance entre Pline le Jeune (61-113) et l'empereur Trajan est un exemple de ces messages transportés par la poste romaine. Pline le Jeune occupe des postes très importants dans l'administration à Rome, puis à la fin de sa vie, il est gouverneur de la province de Bithynie (capitale : Nicomédie), au bord de la mer Noire, dans l'actuelle Turquie.

Doc 2 p. 49 : Correspondance entre le gouverneur et l'empereur

Pline à Trajan

Lorsque je considère la grandeur de ton pouvoir et de ton esprit, il me semble tout à fait justifié que soient exposés des projets dignes de ton éternité non moins que de ta gloire et qui auront autant de beauté que d'utilité.

Il y a sur le territoire de Nicomédie un très vaste lac ; y transitent blocs de marbre, produits de la terre, bois, matériaux, transportés par bateaux jusqu'à la route au prix de dépenses et d'efforts limités, mais à partir de là par voiture jusqu'à la mer au prix de gros efforts et de dépenses plus grosses encore.

Mon projet exige beaucoup de main-d'œuvre ; et elle ne fait d'ailleurs pas défaut. [...]

Il reste, de ton côté, à m'envoyer, si tu le juges bon, un géomètre ou un architecte, pour qu'il vérifie précisément si le lac est à un niveau supérieur à celui de la mer [...].

Quant à moi, je trouve, dans le même secteur, un canal percé par un roi, sans qu'on sache s'il était destiné à recueillir l'eau des terres environnantes ou à relier le lac à un cours d'eau, car il est inachevé. [...] Mais c'est précisément cela [...] qui me stimule et m'enflamme, et me fait désirer voir achever par toi ce que des rois⁽⁴⁾ n'ont fait que commencer.

⁴ Rois grecs (dynastie des Séleucides) qui gouvernent l'Asie mineure du III^e siècle au I^{er} siècle av. J.-C., avant d'être vaincus par les Romains.

Trajan à Pline

Ce lac pourrait nous pousser à vouloir le relier à la mer. Mais il faut à l'évidence, faire des vérifications précises pour éviter, au cas où on ferait une dérivation par la mer, qu'il ne se vide entièrement, en tout cas pour savoir la quantité et la provenance de ces eaux. Tu pourras demander un géomètre à Calpurnius Macer⁽⁵⁾ et, de mon côté, je t'enverrai d'ici quelqu'un de spécialisé dans ce genre d'ouvrages.

Pline le Jeune, Lettres, livre X, 41-42. Trad. Nicole Méthy, © éditions Les Belles

Lettres, Paris, 2002.

⁵ Publius Calpurnius Macer est alors gouverneur de Mésie inférieure (province danubienne).

Explorer p. 50

6. Qu'est-ce qu'être citoyen romain ?

L'Empire romain, un réseau de cités

La vie quotidienne dans l'Empire se déroule essentiellement dans le cadre des cités, hérité des Grecs et dont les Romains contribuent à diffuser le modèle dans les régions occidentales de leur Empire. En effet, placées sous l'autorité de notables locaux, les cités conservent leur autonomie interne et les gouverneurs des provinces, représentant l'empereur, n'interviennent que pour assurer les intérêts du peuple romain (perception des impôts, protection de l'ordre public).

La conception romaine du droit de cité

Tout en appartenant à la communauté locale de leur cité, les habitants des provinces peuvent acquérir la citoyenneté romaine, selon leur mérite.

Une hiérarchie complexe existe entre les cités. Les habitants des cités de droit romain bénéficient tous de la citoyenneté romaine (en Italie et dans les colonies), ce qui n'est pas le cas dans les cités de droit latin ou dans les cités pérégrines. Ces distinctions disparaissent avec l'édit de Caracalla en 212 ap. J.-C. qui accorde la citoyenneté à tous les hommes libres de l'Empire.

Doc 2 p. 50 : Discours de l'empereur Claude devant le Sénat

[En 48 ap. J.-C., l'empereur Claude, né à Lyon, plaide en faveur de l'admission des notables des Trois Gaules aux magistratures romaines].

« Mes ancêtres, dont le plus ancien, Clausus, d'origine sabine, fut admis en même temps dans la cité romaine⁽⁶⁾ et parmi les familles patriciennes⁽⁷⁾, m'exhortent à suivre la même politique dans la conduite des affaires publiques, et à faire venir parmi nous tous les éléments remarquables, où qu'ils se trouvent. [...]

Quelle autre cause amena la perte des Lacédémoniens⁽⁸⁾ et des Athéniens, qui, pourtant, possédaient une grande puissance militaire, sinon qu'ils refusaient d'admettre les vaincus, les considérant d'une autre race ? [...]

Et pourtant, si l'on passe en revue toutes les guerres, on verra qu'il n'en est aucune qui ait été achevée en un temps plus bref que la guerre des Gaules⁽⁹⁾. Après cela, ce fut une paix constante et loyale. Désormais, mêlés à nous par la façon de vivre, les arts, les alliances de famille, qu'ils nous apportent leur or et leurs richesses plutôt que de les garder pour eux ! »

⁶ Manière de désigner l'accès à la citoyenneté romaine.

⁷ Grandes familles aristocratiques.

⁸ Les habitants de Sparte, cité rivale d'Athènes au V^e siècle av. J.-C.

⁹ La conquête par César dura de 58 à 49 av. J.-C. et fut suivie de très rares soulèvements.

Tacite, Annales, XI, 23-25, II^e siècle ap. J.-C.

**Traduction de Pierre Grimal in Bibliothèque de La Pléiade, éditions Gallimard,
1990.**

Doc 3 p. 51 : Un éloge de l'Empire romain

[Lors d'un séjour à Rome, en 143-144, Aelius Aristide, auteur grec originaire d'une cité d'Asie mineure, prononce un discours à la gloire de Rome.]

Ce qui, dans votre régime politique, mérite tout particulièrement l'attention et l'admiration : c'est le caractère grandiose de votre conception [du droit de cité] qui n'a absolument aucun équivalent. Vous avez divisé en deux parts toute la population de l'Empire – en disant cela, j'ai désigné la totalité du monde habité – ; la part la plus distinguée et noble et la plus puissante, vous l'avez faite partout, dans son ensemble, citoyenne ; l'autre, sujette et administrée. Ni mer, ni distance terrestre n'excluent de la citoyenneté et entre l'Asie et l'Europe il n'y a pas de différence sur ce point. Tout est mis à la portée de tous ; nul n'est étranger s'il mérite une charge de confiance. [...]

Vous avez fait de la qualité de Romain un nom désignant non pas une cité, mais une sorte de race commune. [...] Vous ne divisez pas aujourd'hui les races en Grecs et barbares ; [...] non, vous l'avez remplacé par la division en Romains et non-Romains. Telle est la diffusion que vous avez donnée à votre cité. Du fait de cette division, il y a dans chaque cité beaucoup d'hommes qui sont vos concitoyens tout autant que ceux de leurs compatriotes, bien que certains d'entre eux n'aient encore jamais vu Rome. [...]. Les habitants les plus importants et les plus puissants de chaque endroit gardent pour vous leur propre patrie, si bien que vous tenez les cités de deux manières : à partir d'ici, et une par une grâce à eux. [...] Aussi les cités sont-elles libres de garnisons. Des compagnies et des escadrons suffisent pour garder des provinces entières.

P. Aelius Aristide, Éloge de Rome, 144 ap. J.-C.

Texte traduit du grec par L. Pernot, © éditions Les Belles Lettres, Paris, 1997.

Explorer p. 52

7. Les peuples d'Espagne sont-ils « romanisés ? »

La conquête de la péninsule Ibérique

Après avoir chassé les Carthaginois d'Espagne, les Romains y ont créé les deux premières provinces en 197 av. J.-C. Ils ont ensuite lutté contre les peuples celtes ou ibères qui contestaient leur domination. La conquête de la péninsule Ibérique (Espagne et Portugal actuels) est achevée par Auguste en 25 av. J.-C.

Un laboratoire de la romanisation ?

C'est notamment à partir de cet exemple que les historiens du XIX^e siècle ont forgé la notion de romanisation. En effet, alors que les peuples conquis étaient considérés par les Romains comme des « barbares », très éloignés de la civilisation et du monde des cités, deux empereurs – Trajan (98-117) et Hadrien (117-138) – sont nés en Espagne, prouvant l'intégration de cette région à l'Empire romain.

Doc 2 p. 52 : Les peuples d'Espagne vus par Strabon

[Grec d'Asie mineure, Strabon (63 av. J.-C.-25 ap. J.-C.) est un admirateur d'Auguste et de l'Empire romain.]

Aux conditions si favorables de ce pays, les Turdétans ont ajouté l'avantage des mœurs douces et policées, qui s'observent chez les Celtici du fait de leur voisinage et de leurs liens de parenté avec les Turdétans, mais à un moindre degré : les Celtici, en effet, vivent le plus souvent dispersés dans des bourgades. En dépit de leurs traditions, les Turdétans, surtout ceux des rives du Bétis (le Guadalquivir), se sont entièrement convertis au genre de vie des Romains et ne se souviennent pas même de leur propre langue. Ils ont pour la plupart reçu le droit latin⁽¹⁰⁾ et accueilli chez eux des colonies romaines, si bien qu'il ne s'en faut pas de beaucoup qu'ils soient tous Romains. Les fondations de villes, telles que Pax Augusta [Badajoz] chez les Celtici, Augusta Emerita [Merida] chez les Turdules, Caesaraugusta [Saragosse] chez les Celtibères et quelques autres colonies encore illustrent bien ce changement du statut politique. Et de fait, les Ibères qui ont adopté les nouvelles formes d'existence sont dits togati⁽¹¹⁾. Parmi eux, on trouve même les Celtibères, qui étaient considérés autrefois comme les plus sauvages de tous.

Strabon, Géographie, III, 2, 15, rédigée entre 20 av. J.-C. et 23 ap. J.-C.

¹⁰ Le droit latin offre un statut intermédiaire entre celui de « pérégrin » (étranger habitant une province) et celui de « citoyen » (droit romain).

¹¹ Revêtus de la toge.

Explorer p. 53

8. Quelle image de la romanisation de la Gaule véhiculent les aventures d'Astérix ?

De la conquête à la romanisation de la Gaule...

La Gaule, habitée par des peuples celtes, est progressivement conquise par Rome. Entre 58 et 51 av. J.C., Jules César achève sa conquête. La Gaule est alors divisée en quatre provinces romaines.

... vue à travers l'œuvre de René Goscinny et Albert Uderzo

Le récit se déroule en 50 av. J.C., dans un village fictif, sans nom, « peuplé d'irréductibles Gaulois ». Il est situé en Armorique et présenté comme le dernier à résister à « l'envahisseur » romain. Cette bande dessinée, célèbre dans le monde entier, a popularisé l'histoire des Gaulois confrontés à Rome.

Explorer p. 54

9. En quoi le règne de Constantin marque-t-il un tournant majeur pour l'Empire romain ?

Un empire réunifié avec une nouvelle capitale

À la fin du III^e siècle, l'Empire romain est menacé par des attaques barbares. Pour tenter d'y résister plus efficacement, le pouvoir est alors partagé entre plusieurs empereurs. Mais ce système fonctionne mal, et Constantin réunifie l'Empire en sa faveur entre 306 et 324. Il décide alors, en 324, de fonder une nouvelle capitale, sur le site de l'ancienne cité de Byzance, pour mieux surveiller les frontières orientales de l'Empire. Appelée Constantinople, elle est inaugurée en 330.

Un empereur qui autorise le christianisme

Selon la légende, en 312, à la veille de sa victoire sur son rival Maxence (bataille du pont Milvius), Constantin aurait eu une vision de la croix du Christ. Il aurait alors décidé de se convertir au christianisme. Il est en tout cas le premier empereur qui autorise la religion chrétienne, par l'édit de Milan en 313. Il préside le **concile** de Nicée en 325, n'hésitant pas à intervenir dans les débats qui agitent les chrétiens à propos de la Trinité.

Doc 2 p. 55 : Une nouvelle résidence impériale

Une fois l'Empire entier passé sous son unique domination, Constantin ne cacha plus désormais le fond mauvais de sa nature [...]. Il utilisait encore les pratiques religieuses traditionnelles, moins par piété que par intérêt. [...] Quand fut arrivé le jour de la fête traditionnelle au cours de laquelle l'armée devait monter au Capitole et y accomplir les rites habituels, Constantin y prit part par crainte des soldats ; mais comme l'Égyptien⁽¹²⁾ lui avait envoyé un signe qui lui reprochait violemment de monter au Capitole, il abandonna la cérémonie sacrée, provoquant ainsi la violence du Sénat et du peuple.

Supportant mal ces invectives pour ainsi dire générales, Constantin cherchait une ville capable de faire contrepoids à Rome et où il lui serait loisible d'ériger un palais. [...] Séduit par le site de Byzance, il décida de l'agrandir au maximum et de la rendre propice à devenir une résidence impériale. La ville s'étendait en effet sur une colline et occupait une partie de l'isthme qui sépare la Propontide de ce qu'on appelle la Corne.

Zosime, Histoire nouvelle, II 29-31, VI^e siècle, coll. « Budé », © éditions Les Belles Lettres, coll. Budé, Paris, 1971-79.

¹² On ne sait pas avec certitude qui Zosime désigne ainsi. Il se pourrait que cela soit l'évêque de Cordoue, Hosius.

S'évaluer p. 56

Sujet 1 p. 56

[Extrait du discours prononcé par Périclès à l'occasion des funérailles officielles des morts athéniens au début de la guerre du Péloponnèse (431-430 av. J.-C.)]

« Vous savez les exploits guerriers qui nous ont valu toutes ces conquêtes et la résistance victorieuse que notre énergie et celle de nos pères ont opposée aux agresseurs barbares ou grecs. [...]

La constitution qui nous régit n'a rien à envier à celles de nos voisins. Loin d'imiter les autres peuples, nous leur offrons plutôt un exemple. Parce que notre régime sert les intérêts de la masse des citoyens et pas seulement d'une minorité, on lui donne le nom de démocratie. En ce qui concerne le règlement de nos différends particuliers, nous sommes tous égaux devant la loi [...] ; enfin nul n'est gêné par la pauvreté ni par l'obscurité de sa condition sociale, s'il peut rendre des services à la cité. [...]

Telle est la puissance de notre cité que les biens de toute la terre y affluent. Nous en arrivons à consommer les productions des autres peuples comme si elles étaient, autant que celles de l'Attique, notre bien propre. [...]

Nous intervenons tous personnellement dans le gouvernement de la cité au moins par notre vote ou même en présentant à propos nos suggestions. Car nous ne sommes pas de ceux qui pensent que les paroles nuisent à l'action. [...] Parmi toutes les cités, Athènes est aujourd'hui la seule qui puisse repousser un assaillant sans

qu'il ait à rougir d'une défaite par de tels adversaires ; la seule qui règne sur des sujets sans qu'ils puissent se plaindre de se trouver soumis à une nation indigne d'exercer cette autorité. [...] Il n'est pas de terre, il n'est pas de mer que nous n'ayons contrainte d'ouvrir une route à notre audace et nous avons partout laissé des monuments impérissables de nos entreprises. »

Thucydide, Histoire de la guerre du Péloponnèse, 37-41,

fin du V^e siècle av. J. -C.

Traduction par A. Barguet et Denis Roussel, éditions La Pléiade.

Sujet 2 p. 57 : L'éloge de l'Empire romain

[P. Ælius Aristide est un auteur grec originaire d'une cité d'Asie mineure. Ce discours, prononcé à Rome, compare l'Empire romain aux puissances grecques du passé.]

Il me semble que votre grand exploit est d'avoir dépassé les Grecs en sagesse et modération. [...]

Athéniens et Lacédémoniens⁽¹³⁾ mirent tout en œuvre pour obtenir l'Empire et l'hégémonie, mais leur pouvoir consistait à naviguer sur la mer. [...] Ils glanèrent des îlots, des promontoires à l'extrémité des terres, des ports et autres possessions de ce genre, et s'épuisèrent en opérations sur mer. [...] Ils eurent pourtant, les uns et les autres, la prééminence sur les Grecs, au gré des circonstances, comme par rotation du sort, mais sans conserver cette position ne serait-ce qu'une seule génération. [...] Les Grecs s'étant donnés aux Athéniens, après peu de temps ils se repentirent. Ils ne supportaient ni les tributs démesurés ni les hommes qui en prenaient prétexte pour commettre des détournements [...]. En conséquence, la plupart des Grecs, irrités contre les Athéniens, se tournèrent vers les Lacédémoniens⁽¹⁴⁾. [...]

Ainsi, il n'existait pas encore, à cette époque, d'organisation de l'empire [...]. Si petites que fussent leurs possessions ils furent néanmoins incapables de les

¹³ Les habitants de la cité de Sparte, grande rivale d'Athènes entre les VI^e et IV^e siècles av. J.-C.

¹⁴ Allusion à la guerre du Péloponnèse.

conserver à cause de leur inexpérience et de leur incapacité dans l'exercice du gouvernement. [...]

Mais cet art qui a échappé à tous vos prédécesseurs, sans exception, peut-on dire, il a été réservé à vous seuls de l'inventer et de le porter à son achèvement.

P. Ælius Aristide, Éloge de Rome, 144 ap. J.-C.,

texte traduit du grec par L. Pernot, © éditions Les Belles Lettres, Paris, 1997.

Vers la spé HGGSP p. 58

Le tirage au sort, une solution à la crise de la démocratie ?

Une pratique de la démocratie athénienne

Le régime athénien, aux V^e et IV^e siècles, est une **démocratie directe**, qui a largement recours au tirage au sort. Tous les citoyens peuvent voter à l'Assemblée. Les membres de la *Boulè*, de l'Héliée et la plupart des magistrats sont tirés au sort grâce à un instrument, le klèrôtèrion, permettant une sélection aléatoire des noms. Cependant, les magistrats les plus importants, comme les stratèges, sont élus, la compétence étant primordiale.

Un remède au manque de représentativité de nos démocraties ?

Les philosophes de l'Antiquité, Platon et Aristote, mais aussi ceux de l'époque moderne comme Montesquieu, associent le tirage au sort à la démocratie, et considèrent l'élection comme une procédure aristocratique, fondée sur la compétition entre les meilleurs. Aujourd'hui, c'est la **démocratie représentative** qui domine, mais on lui reproche souvent une trop grande distance entre les citoyens d'une part, les députés et les gouvernants d'autre part. Le tirage au sort est vu par certains comme une solution.

Doc p. 58 : Démocratie et tirage au sort

La démocratie athénienne, régime qui a le plus pratiqué le tirage au sort, élisait tout de même ses dirigeants (les stratèges). Le système grec était fondé sur la participation de tous les citoyens réunis en assemblées populaires, dans une démocratie que l'on qualifierait aujourd'hui de directe. [...] Dans les années 1980 naissent les premières idées d'assemblées tirées au sort, en parallèle des assemblées désignées par le vote. Cet usage n'est pas celui de la Grèce antique, il est issu de la statistique : le tirage au sort, pourvu que l'échantillon soit assez grand, représente beaucoup plus précisément la population que l'élection. [...] Dans ce cas, le tirage au sort peut donner une image fidèle de la population. [...]

À Athènes, le tirage au sort était principalement utilisé afin de désigner les exécutants, ceux qui appliquaient la loi votée par le peuple tout entier. Si le poste à occuper n'exigeait pas de compétences, on tirait au sort parmi tous les citoyens ; s'il fallait des capacités précises, on limitait la procédure aux personnes qualifiées. L'usage recherché [par le tirage au sort] n'est pas statistique. [...] Le tirage au sort dépassionne complètement la procédure : pas de campagne préalable, pas de mérite d'avoir été choisi. Ici, selon Montesquieu, le tirage au sort « n'afflige personne ». C'est l'impartialité plus que la représentativité qui est recherchée. Cela apporte une sérénité.

Entretien avec Gil Delannoi, propos recueillis par Hugo Albandéa, « Le tirage au sort, une image fidèle de la population ? »

in Petite Bibliothèque, éditions Sciences humaines, 2017.